



DÉPARTEMENT
DE VAUCLUSE

ARRONDISSEMENT DE CARPENTRAS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DU PAYS RÉUNI D'ORANGE

REGISTRE
DES DÉCISIONS DU BUREAU

SÉANCE DU 11 OCTOBRE 2021

Décision n° 2021035

Date de convocation : 29/09/2021

Membres en exercice : 6

Votants : 5

Pour : 5

Contre : 0

Abstention : 0

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Acte publié le : 19/10/2021

L'an deux mille vingt et un, le onze octobre à neuf heures, le Bureau s'est réuni, à Orange, légalement convoqué par le président le 29 septembre 2021, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire sous la présidence de M. Jacques BOMPARD.

Présents : M. Jacques BOMPARD, M. Nicolas PAGET, M. Christophe REYNIER-DUVAL, M. Thierry VERMEILLE, M. Xavier MARQUOT

Absent : M. Claude AVRIL

Secrétaire de Séance : M. Xavier MARQUOT

Rapporteur : M. Xavier MARQUOT

OBJET : ADMINISTRATION / ORGANISME UNIQUE DE GESTION COLLECTIVE DU VAUCLUSE (OUGC84) / DESIGNATION D'UN REPRESENTANT TITULAIRE ET SUPPLEANT

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n° 2020022 du Conseil Communautaire de la CCPRO en date du 17 juillet 2020 donnant délégation au bureau pour désigner les représentants de l'intercommunalité dans les instances extérieures et les commissions ne présentant pas de caractère réglementaire ;

CONSIDÉRANT la nécessité de désigner un représentant titulaire et suppléant de la CCPRO pour siéger au Comité d'Orientation de l'Organisme Unique de Gestion Collective de Vaucluse (OUGC 84) ;

REÇU EN PREFECTURE

le 18/10/2021

Application agréée E-legalite.com

99_DE-084-248400236-20211011-DB2021035-D

CONSIDÉRANT qu'il est proposé de désigner M. Xavier MARQUOT comme membre titulaire et M. Denis SABON comme membre suppléant ;

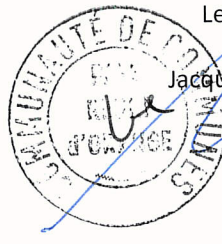
LE BUREAU

AYANT ENTENDU l'exposé du rapporteur et après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la désignation de M. Xavier MARQUOT, membre titulaire et M. Denis SABON, membre suppléant pour siéger au sein de l'OUGC 84 ;
- **RAPPELLE** que toutes les décisions prises par le Bureau en application de ses délégations sont systématiquement rapportées lors du prochain Conseil de Communauté.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Ont signé les membres présents,
Pour copie conforme.
A Orange, le 11 octobre 2021

Le Président
Jacques BOMPARD



REÇU EN PREFECTURE

le 18/10/2021

Application agréée E-legalite.com